

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement
2026 / 167

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de régler la circulation rue de l'église et Grande rue le lundi 31 août 2026.

ARRÊTONS

Article 1 :

Le lundi 31 Août 2026 , la circulation est interdite rue de l'Eglise de l'intersection rue de l'Eglise et la rue du Presbytère jusqu'à la rue du Loch et la Grande rue afin d'effectuer des travaux de voirie.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation réglementaire et les déviations est mise en place par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 13 août 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

Mis en ligne le 25 août 2026

